

CNP Assurances signe le *Finance for Biodiversity Pledge* et se fixe de nouveaux objectifs pour protéger la biodiversité

A quelques jours du Congrès mondial de la nature organisé par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), CNP Assurances signe le *Finance for Biodiversity Pledge* et se fixe de nouveaux objectifs sur les 5 prochaines années pour protéger la biodiversité.

Depuis plusieurs années, les rapports scientifiques, notamment ceux de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), alertent sur l'accélération de la perte de biodiversité, qui se matérialise par la destruction d'écosystèmes, la disparition d'espèces et la moindre diversité génétique au sein des espèces. Face à cette situation inquiétante, les entreprises doivent réduire leurs impacts sur la biodiversité, mesurer les risques liés à la perte de biodiversité et améliorer la transparence sur ces enjeux.

En cohérence avec son engagement auprès du Pacte mondial des Nations unies et sa stratégie d'investisseur responsable, CNP Assurances met en œuvre depuis plusieurs années des actions pour protéger la biodiversité. A l'occasion de la sortie en mai 2021 de son rapport sur l'investissement responsable, CNP Assurances a été l'un des premiers investisseurs à publier l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissements à l'aide du *Corporate Biodiversity Footprint*.

En signant le *Finance for Biodiversity Pledge* et en publiant ses objectifs sur les 5 prochaines années, CNP Assurances décide de renforcer ses engagements en faveur de la biodiversité.

Stéphane Dedeyan

Directeur général de CNP Assurances



« CNP Assurances renforce aujourd'hui sa démarche visant à protéger la biodiversité. Ensemble avec les entreprises que nous finançons, nous devons agir pour inverser le processus de dégradation de la nature et préserver à terme la diversité du vivant sur notre planète. »

Signature du *Finance for Biodiversity Pledge*

CNP Assurances entend contribuer aux objectifs de développement durable n°14 consacré à la conservation des océans et n°15 consacré à la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres.



Pour cela, CNP Assurances signe aujourd'hui le *Finance for Biodiversity Pledge*.

Lancée en septembre 2020, cette initiative rassemble **55 institutions financières, cumulant 9 000 Md€ d'actifs, engagées ensemble pour contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité à travers leurs activités d'investissement** en mettant en œuvre d'ici fin 2024 les mesures suivantes :

- Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité
- Intégrer la biodiversité dans la politique d'investissement responsable et le dialogue actionnarial
- Evaluer les impacts positifs et négatifs des investissements sur la biodiversité
- Publier des objectifs basés sur la science pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité
- Rendre compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans les portefeuilles d'investissements.

Nouveaux objectifs de CNP Assurances pour protéger la biodiversité

En complément des engagements pris en tant que signataire du *Finance for Biodiversity Pledge*, CNP Assurances se fixe les nouveaux objectifs suivants sur les 5 prochaines années :

- **Actions et obligations d'entreprises**
 - Mesurer l'empreinte biodiversité de l'ensemble de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct d'ici fin 2023, en encourageant les entreprises à améliorer la transparence sur ces enjeux
 - Dialoguer chaque année avec 5 entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité.
- **Immobilier¹ :**
 - Pour les plateformes logistiques actuellement en portefeuille, réaliser un état des lieux et une analyse de leur impact sur la biodiversité d'ici fin 2022, en vue de la mise en place d'un plan de protection et/ou de restauration de la biodiversité.
 - Pour tout nouvel investissement dans une plateforme logistique, prendre en compte systématiquement l'impact sur la biodiversité dans l'analyse préalable à l'investissement
 - Intégrer la biodiversité dans les dialogues réguliers entre CNP Assurances et les sociétés de gestion en charge de ses plateformes logistiques.
- **Infrastructures**
 - Inciter les entreprises d'infrastructure dont CNP Assurances détient une part significative et est administrateur à mesurer et maîtriser leur empreinte biodiversité.

¹ CNP Assurances a choisi de prioriser son action sur les plateformes logistiques, dont l'impact sur la biodiversité à travers l'artificialisation des sols doit être maîtrisé dans un contexte d'essor du e-commerce.

- **Forêts**

- Mesurer la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier d'ici fin 2025 à travers l'usage d'une méthode reconnue (Inventaires de Biodiversité Potentielle) et maintenir ou améliorer le niveau de biodiversité mesurée par cette méthode
- Interrompre les travaux forestiers durant les périodes de reproduction des espèces les plus sensibles
- Interdire la substitution d'un peuplement feuillu par un peuplement exclusivement résineux
- Interdire les herbicides et fongicides
- Aménager des corridors écologiques
- Conserver en forêt des arbres sénescents ou morts, debout ou couchés, qui hébergent une biodiversité très spécifique
- Consacrer 3 % de la surface forestière à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025
- Contribuer à la restauration de zones humides dans le cadre de partenariats noués avec des associations locales.

- **Fonctionnement interne**

- Obtenir le label BiodiverCity pour son futur siège social d'Issy-les-Moulineaux, en complément des certifications BREEAM Excellent, BEPOS-Effinergie, NF HQE Exceptionnel et WELL Argent
- Déployer une politique zéro-plastique à usage unique dans l'ensemble du groupe
- Organiser en septembre 2021, dans le cadre du *World CleanUp Day*, une demi-journée de ramassage des déchets par les collaborateurs dans les différents pays où le groupe est implanté
- Sensibiliser les collaborateurs de CNP Assurances aux enjeux de la biodiversité.

CNP Assurances rendra compte régulièrement du niveau d'atteinte de ces objectifs.

Rappel des actions en faveur de la biodiversité déjà mises en œuvre par CNP Assurances

CNP Assurances met en œuvre depuis plusieurs années des actions pour protéger la biodiversité.

- **Le soutien aux initiatives de place**

CNP Assurances est adhérente depuis sa création en 2016 du **Club B4B+** (*Business for Positive Biodiversity*), regroupant autour de CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des Dépôts, les entreprises engagées pour une biodiversité positive. CNP Assurances a rejoint en 2020 la coalition d'investisseurs institutionnels appelant à la création de mesures d'impact des portefeuilles d'investissement sur la biodiversité, respectant des principes de transparence de la méthodologie.

- **La biodiversité dans le dialogue actionnarial**

CNP Assurances a intégré en 2020 la biodiversité dans sa politique d'engagement actionnarial, en incitant les entreprises à prendre et mettre en œuvre des décisions ambitieuses de protection de la biodiversité et à publier des informations sur les risques liés à la perte de biodiversité. La biodiversité a été abordée l'an dernier dans **64 % des dialogues en direct** que CNP Assurances a eus avec les entreprises dont elle est actionnaire.

- **La biodiversité dans nos investissements en actions et en obligations**

CNP Assurances a réalisé un premier test visant à mesurer l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissements à l'aide du *Corporate Biodiversity Footprint*. Le test effectué sur 5 secteurs (agroalimentaire, pétrole et gaz, énergie, forêts et papier, déchets) estime **l'empreinte biodiversité de notre portefeuille actions et obligations d'entreprises à -14 m².MSA² par millier d'euros investi à fin 2020.**

² La MSA (Mean Species Abundance) est une métrique scientifiquement reconnue créée par le PBL (institut hollandais de l'environnement) pour mesurer l'abondance moyenne des espèces. La destruction de la biodiversité s'exprime en valeur négative de m².MSA. Le m².MSA correspond à l'artificialisation d'1 m² d'espace naturel vierge.

- **La biodiversité dans nos investissements forestiers**

L'ensemble des massifs forestiers de CNP Assurances dispose depuis 2003 d'une certification PEFC. Le renouvellement début 2021 du mandat de gestion de la Société Forestière, qui gère de manière durable les 56 488 hectares de forêts de CNP Assurances, a permis de définir un plan d'actions et des objectifs de préservation de la biodiversité sur les 5 prochaines années au sein d'une **charte de gestion durable**.

- **La biodiversité dans nos investissements immobiliers**

L'immobilier a un impact important sur la biodiversité, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. CNP Assurances a mis en place une **charte « travaux verts »** imposant aux sociétés de gestion de son portefeuille immobilier des règles qui protègent la biodiversité, comme le respect des écosystèmes en phase de chantier mais aussi le choix de matériaux ayant un impact limité sur l'environnement, la réduction des déchets et de la consommation d'eau. La charte prévoit aussi l'étude de solutions techniques privilégiant le végétal et de solutions techniques favorisant la biodiversité, l'économie circulaire (réemploi de matériaux) et les services écosystémiques sur les bâtiments et les espaces verts.

À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe, notamment en Italie, et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2^e marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins de protection et de facilitation des parcours de vie des clients de chaque pays.

Cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998, CNP Assurances est filiale de La Banque Postale. La société affiche un résultat net de 1 350 M€ en 2020.

Contacts

CNP Assurances

Florence de Montmarin	01 42 18 86 51
Tamara Bernard	01 42 18 86 19
Caroline Ceintrey	01 42 18 85 73

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous sur :    

